SKILLS CAMPUS
Training & Certification Center

La réforme 2016 du droit des contrats

-Réference: **RH-43** -Durée: **1 Jours (7 Heures)**

Les objectifs de la formation

- Ajuster sa stratégie de négociation aux nouvelles règles Adapter sa pratique rédactionnelle en matière contractuelle Sécuriser ses contrats d'affaires au regard de la réforme Anticiper les contentieux liés au prix et à la rupture des contrats

A qui s'adesse cette formation ?

POUR QUI :

- Négociateurs et rédacteurs de contrats, acheteurs, directeurs juridiques et leurs collaborateurs, avocats, juristes.

Programme

- **Comprendre les nouveautés relatives à la négociation**
  - Les objectifs le champ d'application de la réforme.
  - L'entrée en vigueur et l'application dans le temps de la réforme.
  - Les obligations liées à la négociation : notions de liberté contractuelle, de bonne foi et d'obligation d'information.
  - L'ajout de la définition de la promesse unilatérale et du pacte de préférence.
  - Le régime de la rupture des pourparlers.
  - Réflexion collective Echanges avec les participants sur les objectifs de la réforme 2016 du droit des contrats.
  - Exemple d'impacts de la réforme sur la période précontractuelle.
- **Mesurer l'impact de la réforme sur la conclusion du contrat**
  - Les conditions de représentation des parties : personnes physiques et morales.
  - Les conditions de formation du contrat : le consentement, les conditions de fond et de forme.
  - La notion de violence économique dans le cadre des vices du consentement.
  - La notion de contenu licite et certain.
  - Echanges Echanges relatifs aux conditions de validité des contrats.

Programme

- **Maîtriser le contenu du contrat et ses conditions d'exécution**
  - La prohibition des clauses créant un déséquilibre significatif.
  - La possibilité de fixer unilatéralement le prix : cas, limites, rôle du juge.
  - La consécration de la théorie de l'imprévision.
  - Les conditions et la preuve du paiement, les délais de paiement, la mise en demeure.
  - La réduction de prix en cas d'exécution imparfaite.
  - Travaux pratiques Cas pratique relatif à la rédaction de clauses contractuelles.
- **Gérer la fin des contrats suite à la réforme**
  - Les nouvelles sanctions utilisables par les créanciers en cas de défaillance de leurs co-contractants.
  - La transmission de l'obligation : la cession de créance, la cession de dette, la cession de contrat.
  - Les aménagements en matière de clauses d'avenir : renouvellement, prorogation, tacite reconduction.
  - Etude de cas Etude de cas relative à la gestion de la fin des contrats.

(+212) 5 22 27 99 01

(+212) 6 60 10 42 56

Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7éme étage N° 30
Casablanca 20340, Maroc